

Règlement du jeu

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou organise du 01 Juillet 2008 au 31 Juillet 2008 un jeu gratuit et sans obligation d'achat accessible à l'adresse suivante :

<http://www.ouest-online.com/srv-minisite/cdt49/06-08/>

Ledit jeu est soumis exclusivement au présent règlement. Le jeu est ouvert à toute personne majeure remplissant les conditions de participation. Sont exclus de la participation au jeu, les mineurs, le personnel et les associés de la société organisatrice, les conjoints, ascendants et descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice.

La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Le jeu est doté du prix suivant :

- **1 week-end La Loire à vélo** : un week-end 3 jours/2 nuits pour 2 personnes, le long du dernier fleuve sauvage, valable du 01/09/08 au 30/09/08.

Détails du lot:

Le séjour comprend :

2 nuits en chambre double au Marine Hôtel *** en demi pension (petits-déjeuners et dîners dans un restaurant attenant Le Novo)

la location de 2 vélos du vendredi soir au dimanche soir avec le guide GPS Cyclopedia pour découvrir la Loire à vélo

une visite-dégustation des vins au Château des Vaults le samedi après midi.

une visite de la maison de la Loire à St Mathurin sur Loire le dimanche après midi.

10 tickets d'entrées gratuites dans 10 sites remarquables de l'Anjou (1 entrée offerte par foyer pour 1 entrée adulte payante).

Le séjour ne comprend pas :

Le transport, les dépenses à caractère personnel, les repas hors demi-pension.

VALEUR DU LOT = 450 €

Marine Hôtel 3*** = 240 €

Le Novo restaurant = 60 €

Location de vélos avec guide GPS Cyclopedia = 56 €

Visite-dégustation du Château des Vaults = 12 €

Visite de la Maison de la Loire à ST Mathurin sur Loire = 10€

10 tickets d'entrées dans les sites touristiques = 75 €

Date de validité de ces lots : ces lots ne seront valables que durant le mois de Septembre 2008.

Le tirage au sort désignant le gagnant aura lieu le 5 Aout 2008.

Le lot gagné ne pourra pas être échangé contre sa valeur en argent, ni donner lieu à aucun remboursement.

le lot n'est pas échangeable ou remboursable, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents que pourraient subir le gagnant du lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules peuvent participer au présent jeu les personnes physiques majeures.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte. Afin de participer au dit jeu, toute personne doit correctement renseigner les différents champs du formulaire de participation.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort. La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à ce que l'intitulé de son nom et/ou prénom ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs, et ne constitue des menaces à des tiers.

Le participant s'engage à remplir exactement tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler un gain voire le jeu si le gagnant n'a pas rempli correctement le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot. A tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement de communiquer ses nouvelles coordonnées. Le participant au jeu assume la pleine et entière responsabilité du maintien de la confidentialité de ses noms et prénoms. Chaque joueur est juridiquement responsable de l'utilisation de son compte y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne. Après s'être inscrit, le joueur participe au jeu.

CONDITIONS GENERALES DU JEU

Pour le présent jeu, la participation sera validée en s'inscrivant sur le bulletin de participation sur Internet. Le tirage au sort s'effectuera parmi la liste des participants.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

MODALITES DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort du gagnant sera effectué parmi l'ensemble des participants dont le formulaire de participation aura été dûment complété.

Le gagnant sera averti sous 72 heures par e-mail à l'adresse e-mail indiquée sur le questionnaire d'inscription au jeu (les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse e-mail).

Il appartiendra ensuite au gagnant de prendre contact toujours par e-mail avec la société organisatrice dans les 15 jours suivants l'envoi de l'e-mail annonçant leur qualité de gagnants. Dans l'hypothèse où le gagnant refuseraient de prendre possession de leur lot, ceux-ci doivent en avvertir par e-mail la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre les lots au gagnant. La société organisatrice certifie avoir en sa possession ou être titulaire d'un droit sur les lots mis en jeu et garantit la livraison au gagnant dudit lot.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat de biens et/ou de services, la société organisatrice remboursera sur simple demande accompagnée des documents exigés les frais de connexion pour participer au tirage sur la base suivante : à l'inscription, un montant forfaitaire de 0,16 €, correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire une première fois au jeu, y participer la première fois et se connecter pour consulter les résultats. Les montants de remboursement correspondent aux durées moyennes d'inscription et de participation au jeu. Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique ou électronique ne sont pas remboursés. Les participants au jeu déclarent et reconnaissent en avoir déjà la disposition pour leur usage.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Pour obtenir le remboursement, le joueur doit envoyer à l'adresse postale de la société Ouest Online : 4e rue du bordage 35510 Cesson-Sévigné :

- une lettre de demande de remboursement,
- un relevé d'identité bancaire,
- une photocopie d'un justificatif d'identité en précisant ses nom et prénom tels que saisis dans le formulaire de participation au jeu lors de son inscription,
- une photocopie d'un justificatif de domicile,
- la date et l'heure de participation.

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte. Aucune réclamation ne pourra être acceptée. La demande de remboursement doit impérativement être faite dans un délai maximal de 15 jours après la participation au jeu pour lequel le participant exige le remboursement. Les frais postaux et de copie liés à l'envoi de la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif postal lent en vigueur et sur la base d'un forfait de 0.07 centimes par photocopie dans la limite de 2 photocopies. Les frais postaux et de copie liés à l'envoi de pièces justificatives de l'identité du gagnant du tirage au sort seront remboursés sur simple demande dans les mêmes conditions.

DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est à titre gratuit et en intégralité mis à disposition des participants sur le site du jeu, il pourra être à titre gratuit adressé par e-mail sur simple demande. Aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Le présent règlement est déposé à l'étude THOUMAZEAU.MIGNE.GUILLON, Huissier de Justice associé 12 quai Duguay Trouin 35000 RENNES.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice ou ses partenaires.

DROIT D'EXCLUSION

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, la société organisatrice pourra fermer le compte de tout utilisateur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette fermeture de compte pourra se faire à tout moment du jeu et sans préavis. De même, la société organisatrice pourra fermer sans préavis et à tout moment du jeu un compte présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur.

DROIT D'ACCES ET RECTIFICATION DES DONNEES

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée à :

CDT de l'Anjou
Place Kennedy BP 32147
49021 ANGERS CEDEX 02

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement , à la société organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les informations nominatives collectées peuvent être utilisées par le Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou pour envoyer des informations promotionnelles de sa part, sauf désaccord de la part du participant qui n'aurait pas coché la case correspondante dans le formulaire d'inscription (« J'accepte de recevoir les informations promotionnelles du Comité Départemental du Tourisme d'Anjou »)

Les traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des opérations de promotion du Comité Départemental du Tourisme ont été déclarés auprès de la CNIL sous le numéro 875 573 .

LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des procédures en vigueur sur le réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses, de connexion, les interrogations ou transferts d'information, les risques de coupure, les risques de contamination par virus circulant sur le réseau et de manière générale tous les risques liés à l'utilisation du réseau Internet.